

Déclinaison des missions de Service Civique Agrément régional par intermédiation de la Ligue de football Nouvelle-Aquitaine

IMPORTANT : ces descriptifs de mission sont là à titre indicatif. Ils font référence en cas de contrôle et qui figurent exactement dans le contrat du volontaire

Un volontaire intervient sur UNE SEULE mission, le club d'accueil choisit une mission par jeune et s'engage à en respecter le cadre tel que décrit ci-dessous

1 – Citoyenneté et PEF (Projet éducatif fédéral)

Objectif :

Dans le cadre de cette mission, les volontaires participeront à la responsabilisation des usagers des structures sportives en milieu urbain ou des zones rurales isolées en favorisant les valeurs civiques et citoyennes des pratiques sportives. Ils seront ainsi force de proposition et apporteront un regard neuf.

En partant des valeurs éducatives de la ligue (respect, courage, sincérité...) comme outil d'épanouissement personnel, et de l'universalité de la pratique, le/les volontaires mettront en place des activités non sportives et des petits projets mobilisant des jeunes.

Descriptif de la mission, qui sera indiqué sur le contrat des volontaires :

- Contribuer à faire état des situations d'incivilité constatées dans le club et son environnement, transmettre ces observations aux dirigeants sous une forme accessible à tous les volontaires (c'est-à-dire ne nécessitant pas de compétence technique, d'utilisation d'outils statistiques etc.)
- Participer au recueil des informations sur les différentes violences sportives existantes sur le territoire (physiques, verbales et autres)
- Être en force de proposition pour que les dirigeants puissent définir le cadre des interventions de sensibilisation à la lutte contre les incivilités dans le sport (NB : l'évaluation des ressources humaines et financières nécessaires, la définition de la méthodologie de projet, la recherche de partenaires financiers le cas échéant, les négociations avec les partenaires privés et institutionnels, relèvent de la responsabilité du club et sont réalisées par ses salariés ou ses bénévoles)
- Mettre en place des temps de sensibilisations en faisant appel à toutes les ressources et personnes du club. Il est important que ces temps éducatifs soient dissociés des temps dédiés à la pratique sportive, l'un venant compléter l'autre. De ce fait, les volontaires n'assumeront aucune tâche d'encadrement, ni seuls ni accompagnés, et ce quel que soit le niveau de pratique (y compris de loisir, de découverte ou d'initiation) et quels que soient les éventuels diplômes fédéraux ou professionnels qu'ils pourraient avoir.
- Proposer des contenu pédagogique et supports (exposition, jeux, vidéos...). La LFNA a pour objectif de mettre en place les "malles pédagogique" (une malle par thématiques) contenant des outils et des supports adaptés à la transmission (expos, vidéo, jeux, tutos...).
- Enrichir les outils, communiquer sur les bonnes pratiques, faire connaître les réalisations en mettant en œuvre de petits supports de valorisation, de préférence avec les jeunes concernés par les actions

Ces activités excluent les aspects logistiques et d'inscription, la prise de licences, l'entretien des locaux et du matériel, qui relèvent des tâches récurrentes et ordinaires du club

Durant leur temps de mission, les volontaires n'assumeront aucune tâche d'encadrement, ni seuls ni accompagnés et ce quel que soit le niveau de pratique (y compris de loisir, de découverte ou d'initiation) et quels que soient les éventuels diplômes fédéraux ou professionnels qu'ils pourraient avoir.

2 – Contribuer à l'information sur la vie du club, renforcer le lien aux familles, usagers et environnement de proximité du club

Objectif :

Contribuer à une plus forte implication des parents dans l'activité sportive de leur enfant et dans la vie collective du club et sensibiliser à la notion de sport-plaisir plutôt que celle de compétition. Cette mission sera mise en œuvre essentiellement en milieu rural ;

Les volontaires ne peuvent pas être seuls pour ouvrir et fermer les locaux, et n'assument pas, pour le compte du club et en l'absence de bénévole ou salarié, l'accueil des familles.

Descriptif de la mission, qui sera indiqué sur le contrat des volontaires :

- Faire émerger des temps d'échanges et d'informations favorisant la relation entre parents, enfants, éducateurs, partenaires, proposer des actions, des ateliers, permettant de sensibiliser à la notion de sport-plaisir opposée à celle de compétition
- Proposer des rencontres (hors pratiques d'encadrement, quel que soit le niveau de pratique) ou temps conviviaux avec les parents sur la sensibilisation aux risques liés au dopage, leur présenter des activités d'initiation auxquelles ils pourraient prendre part, les informer des temps forts de la vie du club
- Mettre en œuvre de petits supports de valorisation, de préférence avec les jeunes concernés par les actions, informer sur les temps forts de la vie du club
- En particulier pendant les temps forts, les volontaires utiliseront les appareils numériques pour la prise de photo et vidéos, réalisation de diaporama, petits supports divers, films, clips...
- Participer à la création de petits supports de promotion ou de communication visant à mieux faire connaître les actions du club, et les valeurs de son projet sportif
- A l'aide de supports et d'outils créés par les salariés ou les bénévoles du club, (ou par la ligue, le district ou plus largement le mouvement sportif, voire une collectivité partenaires), le/les volontaire contribuent à recueillir les activités mises en œuvre au sein du club pour renforcer le lien aux familles, et les besoins ou envies des publics (parents et familles). Cette activité leur permet de rencontrer les parents, de se mettre en lien avec le réseau local de partenaires
- Les volontaires pourront participer à l'amélioration des supports d'information, en contribuant à une charte graphique, en proposant des affiches etc...
- Sans que cela ne constitue une part majeure du temps de mission, proposer des contributions sur les réseaux sociaux valorisant les valeurs du sport et l'implication des usagers dans la vie du club

Ces activités excluent les aspects logistiques et d'inscription, la prise de licences, l'entretien des locaux et du matériel, qui relèvent des tâches récurrentes et ordinaires du club

Durant leur temps de mission, les volontaires n'assumeront aucune tâche d'encadrement, ni seuls ni accompagnés et ce quel que soit le niveau de pratique (y compris de loisir, de découverte ou d'initiation) et quels que soient les éventuels diplômes fédéraux ou professionnels qu'ils pourraient avoir.

3 – Féminisation au sein des clubs de football

Objectif :

Depuis quelques années, la situation est en train d'évoluer de manière spectaculaire au vu de l'augmentation du nombre de licenciées qui augmente de saison en saison. Les clubs saisissent ce phénomène sociétal, qui pourrait donner une autre dimension à la pratique et à la place des filles dans les clubs. Cette mission a pour but d'accompagner les structures dans l'accueil de ces jeunes filles.

Les volontaires auront la tâche de réfléchir comment cette cohabitation peut se faire de manière intelligente mais au-delà de ça, comment filles et garçon peuvent vivre leur passion dans l'échange, la solidarité et le respect.

Descriptif de la mission, qui sera indiqué sur le contrat des volontaires :

- Mettre en place des actions spécifiques (hors encadrement) auprès des écoles, centres de quartier, centres de loisirs, pour accentuer le recrutement de jeunes filles, pour améliorer l'image de la footballeuse
- Aider à l'accueil et l'intégration des nouvelles licenciées
- Organiser des activités ludiques (hors pratiques d'encadrement, quel que soit le niveau de pratique) et conviviales, des activités mixtes, favorisant la mixité sociale et l'évolution des représentations
- Faire le lien entre les initiatives et en témoignant des réussites, mettre en place de petits supports pour valoriser et diffuser ces bonnes pratiques, notamment auprès des responsables sportifs et des licenciés
- Participer à la création de petits supports de promotion ou de communication visant à mieux faire connaître les actions du club, et les valeurs de son projet sportif, (le volontaire ne peut assurer la communication du club ou la gestion des réseaux sociaux, ou des activités qui relèvent de l'emploi d'un community manager)
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions favorisant la prise de responsabilité paritaire au sein des clubs

Ces activités excluent les aspects logistiques et d'inscription, la prise de licences, l'entretien des locaux et du matériel, qui relèvent des tâches récurrentes et ordinaires du club

NB : les volontaires n'assumeront aucune tâche d'encadrement, ni seuls ni accompagnés, et ce quel que soit le niveau de pratique (y compris de loisir, de découverte ou d'initiation) et quels que soient les éventuels diplômes fédéraux ou professionnels qu'ils pourraient avoir.

4 – Accueil du public en territoires prioritaires (ZRR ou politique de la ville)

Objectif :

Cette mission donne la possibilité aux clubs se trouvant dans une zone urbaine prioritaire ou une zone rural prioritaire ou à proximité de proposer des missions en liens avec ce public. La mission peut être proposée à une ou un volontaire issu de ce quartier pour faciliter la mise en place de passerelle entre le club et le quartier.

Rendre accessible la pratique sportive à tous et notamment aux publics qui en sont les plus éloignés, promouvoir les valeurs véhiculées par le sport.

Descriptif de la mission, qui sera indiqué sur le contrat des volontaires :

- Promouvoir la pratique sportive : à l'occasion d'événements sportifs par la mise en place d'activités périphériques à l'événement, destinées aux publics éloignés, en lien avec des partenaires de proximité, des structures sociales ou de quartier
- Dans le but de diversifier les propositions, les volontaires participeront à l'organisation d'interventions qui seront mises en œuvre par des éducateurs sur les terrains de proximités dans le quartier

- Les jeunes contribueront aux rencontres avec les partenaires locaux, ils essaieront d'enrichir les réseaux de ces partenariats
- Dans la limite de leurs possibilités, les volontaires contribueront aux actions de médiation entre le club, les usagers et les familles par leur présence, en alimentant la discussion dans un climat bienveillant
- Partager des moments festifs et de valoriser l'action du club dans son environnement de proximité
- Accueillir les familles qui amènent les jeunes joueurs aux entraînements, faciliter le lien avec les parents
- Le cas échéant, dans le respect des règles de sécurité en vigueur, et accompagné des encadrants réglementairement exigés, aider aux trajets école > club, centre de loisirs > club
- Participer à l'accueil des enfants ou des jeunes en amont du temps de pratique pour faciliter les démarrages de séance, contribuer à la bonne écoute des consignes données par l'éducateur/l'entraîneur,

Ces activités excluent les aspects logistiques et d'inscription, la prise de licences, l'entretien des locaux et du matériel, qui relèvent des tâches récurrentes et ordinaires du club

NB : les volontaires n'assumeront aucune tâche d'encadrement, ni seuls ni accompagnés, et ce quel que soit le niveau de pratique (y compris de loisir, de découverte ou d'initiation) et quels que soient les éventuels diplômes fédéraux ou professionnels qu'ils pourraient avoir

5 – Soutien à la mise en œuvre d'événements qui contribuent à attirer de nouveaux publics au sein des clubs

Objectif :

Les clubs de football sont de véritables lieux de vie et de vivre ensemble, surtout dans le milieu rural. Souvent le club de football est le seul lieu de vie et propose une programmation festive à l'ensemble des habitants (lotos, repas, tournois...). Ce rôle est très important et la LFNA souhaite s'associer à cette dynamique locale

Descriptif de la mission, qui sera indiqué sur le contrat des volontaires :

Dans l'objectif de diversifier les actions du club en faveur d'un public de proximité, les volontaires seront amenés à :

- Sensibiliser les bénévoles, adhérents et professionnels des associations sportives à l'accueil de nouveaux publics
- Participer à la programmation du club et être en force de proposition pour proposer une programmation plus riche et plus variée
- Contribuer à l'aspect organisationnel (réunions, préparations...) pour permettre l'implication des licenciés, des familles et participer à la mise en œuvre des événementiels liés à la mission
- Valoriser les actions menées pour mieux les faire connaître d'un plus large public
- Proposer des petits événements permettant de réunir les partenaires et les habitants, de partager des moments festifs et de valoriser l'action du club dans son environnement de proximité

Ces activités excluent les aspects logistiques et d'inscription, la prise de licences, l'entretien des locaux et du matériel, qui relèvent des tâches récurrentes et ordinaires du club

NB : les volontaires n'assumeront aucune tâche d'encadrement, ni seuls ni accompagnés, et ce quel que soit le niveau de pratique (y compris de loisir, de découverte ou d'initiation) et quels que soient les éventuels diplômes fédéraux ou professionnels qu'ils pourraient avoir.

6 – Jeunes et nature

Objectif :

Cette mission donne la possibilité aux clubs de participer à l'effort commun sur les questions environnementales en suivant la démarche de développement durable de la LFNA, à travers la structuration d'une stratégie RSO. Le ou la volontaire pourra apporter un regard neuf et extérieur pour construire un plan d'action, avec l'aide du club, afin de tendre vers une réduction des impacts environnementaux rattachés aux activités du club.

Descriptif de la mission, qui sera indiqué sur le contrat des volontaires :

- Faire un état des lieux écologique et coordonner un projet d'action pour réduire l'impact environnemental du club (consommation d'énergies, transports, déchets...)
- Réaliser une action concrète en faveur de la biodiversité en portant et en coordonnant un projet de végétalisation/plantation (jardins partagés, plantation de haies végétales...)
- Mettre en place une démarche zéro déchet en sensibilisant, en informant et en installant des circuits de collecte et de traitement des déchets et en proposant des dispositifs permettant la réduction de la production de déchets (écocup, gourdes, achats en gros/vrac...)
- Proposer des actions de terrain en lien avec des associations locales, des entreprises partenaires et les services des villes et collectivités
- Tendre vers une politique d'achats responsables et notamment sur le matériel sportif (collecte de matériels, bourses aux équipements, achats reconditionnés/seconde main...)
- Organiser des événements écoresponsables en travaillant en amont des événements sur les impacts environnementaux générés par les publics (tournois, matchs...)
- Sensibiliser les licenciés sur les impacts et les enjeux environnementaux rattachés à la pratique du football à travers des ateliers pédagogiques et ludiques...

Ces activités excluent les aspects logistiques et d'inscription, la prise de licences, l'entretien des locaux et du matériel, qui relèvent des tâches récurrentes et ordinaires du club

NB : les volontaires n'assumeront aucune tâche d'encadrement, ni seuls ni accompagnés, et ce quel que soit le niveau de pratique (y compris de loisir, de découverte ou d'initiation) et quels que soient les éventuels diplômes fédéraux ou professionnels qu'ils pourraient avoir.